RCS : LA ROCHE SUR YON
Code greffe : 8501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 01175
Numéro SIREN : 797 700 358
Nom ou dénomination : AB3

Ce dépôt a été enregistré le 15/11/2021 sous le numéro de dépôt 11978

AB3
Société par actions simplifiée au capital de 20 000 euros
Siège social : 47 rue Nationale, 85110 CHANTONNAY
797 700 358 RCS LA ROCHE SUR YON

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE EN DATE DU 29 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un,

Le vingt-neuf juin,

A huit heures trente,

Les associés de la société AB3 se sont spontanément réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au 6, chemin de la Colinerie – 85400 LUCON, sur convocation faite par la Présidente à chaque associé.

Sont présents :

- Madame Céline BROSSET, titulaire de 1 000 actions en pleine propriété,

- Monsieur Frédéric BROSSET, titulaire de 1 000 actions en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 2 000 actions sur les 2 000 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par la **SARL BCF**, représentée par Madame Céline BROSSET, cogérante, en sa qualité de Présidente de la Société.

Monsieur Frédéric BROSSET, associé, est désigné comme secrétaire.

La Présidente de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport de la Présidente,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée,
- le projet de contrat d'apport à la Société BCF.

La Présidente déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la Présidente,
- Autorisation d'apport des 2 000 actions à la société BCF,
- Agrément d'une nouvelle associée,

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la Présidente.

Puis, la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du projet formé par Monsieur Frédéric BROSSET d'apporter les 1 000 actions d'une valeur nominale de 10 euros par action lui appartenant dans le capital de la société AB3, au profit de la société BCF, SARL au capital de 1000 euros ayant son siège social 6, chemin de la Colinerie – 85400 LUCON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LA ROCHE SUR YON sous le numéro 892 452 335, autorise cet apport de titres.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du projet formé par Madame Céline BROSSET d'apporter les 1 000 actions d'une valeur nominale de 10 euros par action lui appartenant dans le capital de la société AB3, au profit de la société BCF, SARL au capital de 1000 euros ayant son siège social 6, chemin de la Colinerie – 85400 LUCON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LA ROCHE SUR YON sous le numéro 892 452 335, autorise cet apport de titres.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale en conséquence du vote des résolutions qui précèdent décide, sous condition suspensive de la réalisation des apports de titres ci-dessus exposés, d'agréer en qualité de nouvelle associée, conformément à l'article 13 des statuts la société BCF :

BCF
SARL au capital de 1000 euros
Siège social 6, chemin de la Colinerie – 85400 LUCON,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LA ROCHE SUR YON sous le numéro 892 452 335
Représentée par Monsieur Frédéric BROSSET et Madame Céline BROSSET, co-gérants.

L'Assemblée Générale constate que si cet apport de titres est réalisé, la Société deviendra unipersonnelle.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Madame Céline BROSSET
Associée

Monsieur Frédéric BROSSET
Associé

Pour la SARL BCF
Mme et M. BROSSET, cogérants
Présidente